

Quand elle se glisse dans nos mémoires, par la faute de mauvais avis, nous le faisons dès que nous en sommes informés, & c'est là une regle que tout Ecrivain sur les matieres du tems doit se faire gloire de suivre. Mais on peut dire, en ce rencontre, qu'on ne sauroit être trop en garde dans le tems présent, sur la vérité & l'authenticité d'une infinité de choses qui se répandent dans le Public. Nous nous savons gré au surplus de n'avoir point fait usage d'un autre avis, qui portoit „ que Mr. le Baron de „ Reischach auroit reçu un Rescrit de sa Cour „ pour refuter tous les memoires présentés aux „ Etats Généraux par les Ministres des Puissances adverses, & differens Rescrits de la Cour de Francfort, & qu'il auroit publié „ & même communiqué à L. H. P. le Rescrit en question, dans lequel on prétendoit „ entre-autres choses, qu'il étoit fait mention „ de la future élection d'un Roi des Romains, „ d'une façon à faire croire que la Reine avoit „ des vûes contraires à la liberté du Corps „ Germanique & aux Constitutions de l'Empire, & que ses intentions tendoient à ne „ pas s'y conformer, ou à employer la violence envers l'un ou envers l'autre. Nous nous savons gré, dis-je, de n'avoir point donné dans cet avis, qui, quoiqu'il parut de tous côtés, ne nous a point semblé être marqué du sceau de la certitude; aussi est-il notoirement faux & inventé: Et Mr. de Reischach a jugé à propos d'en donner connoissance au public, d'autant qu'il n'a jamais reçu, ni communiqué un tel Rescrit ou Manifeste. Il est bien vrai que sa Cour lui a envoyé à peu près dans le même tems un imprimé qui a pour titre: